

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 3 - NOV. 2015

Unité Territoriale
des Bouches du Rhône

La Directrice Régionale

Subdivision de Marseille 1

à
Le directeur

société PAPREC Chantier 13

Références :

Affaire suivie par : Submars1

ZI de la Lauzière
Rue Augustin Roux

Tél. 04.91.83.63.09 – Fax : 04.91.83.64.09

13015 MARSEILLE

S3IC : 64 . 5288

Objet :	Conclusions de la visite d'inspection du 16 octobre 2015 du centre de tri exploité par la société PAPREC Chantier 13 à Marseille.
Ref :	[1] Arrêté préfectoral N°15-2006 du 27 octobre 2006 d'autorisation d'exploiter un centre de recyclage de déchets des bâtiments et travaux publics, de déchets industriels banals et spéciaux sur la zone industrielle de La Lauzière à Marseille.
PJ	1 fiche d'écart complétée 1 fiche de remarques

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 16 octobre 2015

Cette visite, non exhaustive, était axée autour du respect des prescriptions de votre arrêté préfectoral d'autorisation visé en référence [1].

Lors de cette inspection, diverses remarques vous ont été adressées.

Copie à : Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône

Remarques particulières relevées:

Les remarques sont détaillées dans la fiche de remarques jointe en annexe à ce courrier.

Écarts relevés lors d'inspections précédentes

Par ailleurs, lors de l'inspection en date du 22 septembre 2008 il avait été relevé 1 écart qui restait à clore.

Cet écart relevé dans la fiche n° 2 a eu une suite satisfaisante et est clos.

Par ailleurs, je vous informe que dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent rapport, sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier et la fiche d'écart sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,